

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 24 NOVEMBRE 2020

Étaient présents (11) : Mmes Chantal BALMAIN, Patricia CHAON, Élisabeth FEMIA, Florence FERON, Rachel JALLAMION, Catherine LENOËL, Laurence STOPPIGLIA, MM. Thomas ILBERT, Philippe PICHON-MARTIN, Éric RUBIER, Thierry SCHROBILTGEN.

Étaient absents (excusés) : MM. Florian BELLON, Nicolas GARNIER, Sylvain VIAL et Mme Stéphanie VOISIN.

Pouvoir : M. Florian BELLON et Mme Stéphanie VOISIN ont donné pouvoir à M. Thomas ILBERT.

Délibération N° 39/2020 : Modernisation du recouvrement des produits des services : mise en place du titre payable par internet (PAYFIP).

Monsieur le Maire expose que la commune a la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PAYFIP (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

PAYFIP est un service à partir duquel l'usager peut effectuer ses règlements par carte bancaire, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement accessible à tout moment. Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles.

Le coût de ce service (commissionnement carte bancaire) est à la charge de la collectivité (0,25 % du montant + 0,10 € par transaction).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide** :

- de mettre en œuvre le paiement via le dispositif PAYFIP fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec la DGFIP nécessaires à la mise en place de ces dispositifs de paiement proposés au redevables,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ensemble des dispositions proposées par Monsieur le Maire.

Délibération N° 40/2020 : Demande de subvention Collège Béatrice de Savoie de Les Échelles.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention 2020 du Collège Béatrice de Savoie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, **à l'unanimité**, de verser la somme de **257,00 €** au Collège Béatrice de Savoie de Les Échelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire,

Thomas ILBERT